



**Chambre**  
de **Métiers**  
et de l'**Artisanat**

**OCCITANIE**

**HÉRAULT**

**Registre public**  
**d'accessibilité**

Mise à jour juin 2026

Ce registre vous informe sur les conditions d'accueil des personnes en situation de handicap au sein de notre établissement.

Nous mettons tout en œuvre pour garantir un accès à nos services pour tous, et restons à votre disposition pour répondre à vos besoins spécifiques.

**CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'HÉRAULT**

154 rue Bernard Ciraudeau, CS 59999 - 34187 Montpellier Cedex 4 - +33 4 67 72 72 00 - Fax : 04 67 72 72 23

Antenne de Béziers : 218 rue Max Jacob, ZAC de Montimaran, CS 646 - 34536 Béziers Cedex - +33 4 67 62 81 40 - Fax : 04 67 62 81 41

Antenne de Clermont-l'Hérault : 3 avenue Raymond Lacombe - 34800 Clermont-l'Hérault - +33 4 67 88 90 80 - Fax : 04 67 88 90 84

Antenne de Lunel : Pôle Via Innova, 177 B avenue Louis Lumière, ZA Espace Littoral - 34400 Lunel - +33 4 67 83 49 49 - Fax : 04 67 83 49 44

[www.cma-herault.fr](http://www.cma-herault.fr) - [chambredemetiers@cma-herault.fr](mailto:chambredemetiers@cma-herault.fr)

[Twitter](#) [Facebook](#) [Instagram](#) [YouTube](#) [LinkedIn](#) · [www.artisanat.fr](http://www.artisanat.fr)

Décret n° 2004-1164 du 2 novembre 2004.

# Registre public d'accessibilité

## CMA Occitanie – Site de Clermont-l'Hérault

### 1. Présentation de l'établissement

CMA Occitanie – Antenne de Clermont-l'Hérault  
Adresse : avenue Raymond Lacombe, 34800 Clermont-l'Hérault  
Téléphone : 04 67 88 90 80  
Email : [direction@cma-herault.fr](mailto:direction@cma-herault.fr)  
Responsable du site : Olivier GESTIN, Directeur

La CMA dispose de référents handicap à votre disposition

#### Les + de la CMA :

Orientation vers des organismes spécialisés dans le handicap, selon vos besoins  
Ressources documentaires disponibles auprès des référents



Personnel formé

C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap

#### Contacts des référents handicap de la CMA

Pour la CMA	Pour le centre de formation
GUTH Evelyne <a href="mailto:e.guth@cma-herault.fr">e.guth@cma-herault.fr</a> 04 67 72 72 09	GUTH Evelyne <a href="mailto:e.guth@cma-herault.fr">e.guth@cma-herault.fr</a> 04 67 72 72 09
	GUICHOU Sabine <a href="mailto:s.guichou@cma-herault.fr">s.guichou@cma-herault.fr</a> 04 48 18 72 13



Personnel sensibilisé.

C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.

#### Contacts des accompagnateurs du handicap :

LOPEZ Valérie

[v.lopez@cma-herault.fr](mailto:v.lopez@cma-herault.fr)

04 67 72 72 38

LAUZE-HRMO Sandrine

[s.lauze-hrmo@cma-herault.fr](mailto:s.lauze-hrmo@cma-herault.fr)

04 67 72 72 44

## **2. Engagement en matière d'accessibilité**

- L'établissement s'engage à accueillir tous les publics, y compris les personnes en situation de handicap.
- Garantir un accès équitable aux services proposés.
- Sensibiliser et former le personnel à l'accueil du public en situation de handicap.

## **3. Prestations proposées**

- Accueil physique et information
- Accompagnement des artisans
- Formation / apprentissage
- Services administratifs

## **4. Accessibilité du bâtiment**

- Accès extérieur : stationnement adapté, signalétique.
- Accueil : rampe d'accès, porte adaptée, banque accessible.
- Circulation intérieure : couloirs accessibles.
- Sanitaires accessibles : oui

## 5. Accessibilité des services

Tous nos services sont accessibles.

Pour toute situation particulière ou nécessitant une prise en charge spécifique, nos référents handicap sont en mesure de proposer un accompagnement personnalisé.

## 6. Formation du personnel

Personnel formé :

**Evelyne GUTH et Catherine THIBAUT**

Formation réseau des référents personnes handicapées au sein des organismes de formation – dispositif AGEFIPH

Date de la dernière formation : 07/02/2018

**Sabine GUICHOU**

Formation devenir Référent-e Handicap au sein d'un centre de formation

Date de la dernière formation : 12/04/2023



**B2C Projet**  
340 Chemin de Font Carro  
13290 Aix en Provence

### ATTESTATION DE STAGE :

**B2C Projet SARL atteste que Mme Evelyne GUTH, a bien suivi la formation, pour le compte de la Chambre des Métiers Hérault, qui s'est déroulée selon les modalités suivantes :**

*Intitulé du stage : Formation du réseau des Référents Personnes Handicapées au sein des organismes de formation – Dispositif AGEFIPH -*

**Objectifs :**

- ✚ Identifier les exigences de la loi du 11/02/05
- ✚ Appréhender la compensation du handicap en insertion professionnelle
- ✚ Identifier les différentes situations de handicap
- ✚ Optimiser le recours aux interventions spécifiques au handicap
- ✚ Se positionner en qualité de Référent Personne Handicapée en Organisme de Formation
- ✚ Se doter d'outils pour l'accueil et l'approche des situations de handicap

**Dates Réalisées : 05,06 et 07 février 2018**

*Type d'action : Action d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances.*

*Durée : 21 heures / 21 heures totales*

*Lieu : Montpellier*

Pour faire valoir ce que de droit

Fait à Aix les Milles, le 07 février 18

**Pascal Chiucchini**  
**Responsable de la Formation**

Attestation de stage

B2C projet

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93 13 12341 13 auprès du préfet de région de Provence – Alpes – Côte – d'Azur.



Chambre  
de **Métiers**  
et de l'**Artisanat**

**OCCITANIE**

**HÉRAULT**









**B2C Projet**  
340 Chemin de Font Carro  
13290 Aix en Provence

### ATTESTATION DE STAGE :

**B2C Projet SARL atteste que Mme Catherine THIBAUT, a bien suivi la formation, pour le compte de la Chambre des Métiers Hérault, qui s'est déroulée selon les modalités suivantes :**

*Intitulé du stage : Formation du réseau des Réfèrents Personnes Handicapées au sein des organismes de formation – Dispositif AGEFIPH -*

#### **Objectifs :**

-  *Identifier les exigences de la loi du 11/02/05*
-  *Appréhender la compensation du handicap en insertion professionnelle*
-  *Identifier les différentes situations de handicap*
-  *Optimiser le recours aux interventions spécifiques au handicap*
-  *Se positionner en qualité de Réfèrent Personne Handicapée en Organisme de Formation*
-  *Se doter d'outils pour l'accueil et l'approche des situations de handicap*

**Dates Réalisées : 05,06 et 07 février 2018**

*Type d'action : Action d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances.*

*Durée : 21 heures / 21 heures totales*

*Lieu : Montpellier*

Pour faire valoir ce que de droit

Fait à Aix les Milles, le 07 février 18

**Pascal Chiucchini**  
**Responsable de la Formation**

Attestation de stage

B2C projet

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93 13 12341 13 auprès du préfet de région de Provence – Alpes – Côte – d'Azur.

## Certification de réalisation

### *Référents Handicap au sein des centres de formation*

Je soussignée, Nathalie Bayle, responsable ACCEIS, organisme de formation déclaré sous le numéro 73 31 06995 31 et mandaté par l'Agefiph, atteste que :

**Mme Sabine GUICHOU**  
(pour le compte de CMA Ecole des Métiers de Montpellier)

a suivi la formation suivante :

#### *Devenir Référent-e Handicap au sein d'un centre de formation*

- **Nature de l'action** : action de formation
- **Objectifs de la formation** :
  - Comprendre la notion de handicap
  - Différencier les typologies de handicap
  - Mieux appréhender les notions d'accessibilité et de compensation
  - Connaître le cadre législatif et institutionnel
  - Connaître les dispositifs existants, les relais et les aides mobilisables
  - Repérer les différents dispositifs d'aides à la formation
  - Se positionner en tant que référent handicap au sein de son organisme
- **Durée et date** : 11 et 12 avril 2023 (9h00-12h00 / 14h00-17h00), soit 12 heures.
- **Lieu** : En distanciel

Fait à Toulouse, le 12 avril 2023

Nathalie Bayle – ACCEIS



Personnel sensibilisé aux missions d'accompagnateur handicap :

Valérie LOPEZ et Sandrine LAUZE-HRMO



Chambre  
de **Métiers**  
et de l'**Artisanat**

**OCCITANIE**

**HÉRAULT**

Madame Sandrine LAUZE-HRMO  
24 rue Saturne  
34990 Juvignac

Le Président,

Montpellier, le 9 avril 2026

Secrétariat de Direction

☎ : 04 67 72 72 22

✉ : [direction@cma-herault.fr](mailto:direction@cma-herault.fr)

N/Réf. : CP/OG/JC/RH/26.04.013

Objet : nomination accompagnatrice handicap

Madame,

Compte tenu des fonctions que vous exercez au sein de Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Hérault, je vous nomme accompagnatrice handicap à compter du 9 avril 2026.

Cette mission sera effectuée pendant vos heures de service.

Je vous remercie de bien vouloir me retourner le présent courrier dûment signé, accompagné de la mention « *Bon pour accord* », afin de formaliser votre acceptation de cette mission.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Président de la CMAR Occitanie  
Pyrénées Méditerranée,  
Le Président de la CMA de l'Hérault  
Monsieur Christian **POUJOL**

*Bon pour accord  
Remis en mains propres  
le 17 avril 2026*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté • Égalité • Fraternité






CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'HÉRAULT

154 rue Bernard Clauzeau, CS 59999 - 34187 Montpellier Cedex 4 - +33 4 67 72 72 00 - Fax : 04 67 72 72 23

Antenne de Béziers : 218 rue Max Jacob, ZAC de Montimaran, CS 646 - 34536 Béziers Cedex - +33 4 67 62 81 40 - Fax : 04 67 62 81 41

Antenne de Clermont-l'Hérault : 3 avenue Raymond Lacombe - 34800 Clermont-l'Hérault - +33 4 67 88 90 80 - Fax : 04 67 88 90 84

Antenne de Lunel : Pôle Via Innova, 177 B avenue Louis Lumière, ZA Espace Littoral - 34400 Lunel - +33 4 67 83 49 49 - Fax : 04 67 83 49 44

[www.cma-herault.fr](http://www.cma-herault.fr) - [chambredemetiers@cma-herault.fr](mailto:chambredemetiers@cma-herault.fr) - [www-artisanat.fr](http://www-artisanat.fr)     

Décret n°2004-1164 du 2 novembre 2004.





Chambre  
de **Métiers**  
et de l'**Artisanat**

**OCCITANIE**

**HÉRAULT**



Chambre  
de **Métiers**  
et de l'**Artisanat**

**OCCITANIE**

**HÉRAULT**

Madame Valérie LOPEZ  
17 rue du Prado - Bât. B  
Résidence l'Orée du Bois  
34170 Castelnau-le-Lez

Le Président,

Montpellier, le 9 avril 2026

Secrétariat de Direction

☎ : 04 67 72 72 22

✉ : [direction@cma-herault.fr](mailto:direction@cma-herault.fr)

N/Réf. : CP/OG/JC/RH/26.04.013

Objet : nomination accompagnatrice handicap

Madame,

Compte tenu des fonctions que vous exercez au sein de Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Hérault, je vous nomme *accompagnatrice handicap* à compter du 9 avril 2026.

Cette mission sera effectuée pendant vos heures de service.

Je vous remercie de bien vouloir me retourner le présent courrier dûment signé, accompagné de la mention « *Bon pour accord* », afin de formaliser votre acceptation de cette mission.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Président de la CMAR Occitanie  
Pyrénées Méditerranée,  
Le Président de la CMA de l'Hérault  
Monsieur Christian **POUJOL**

Bon pour accord  
reçu en main propre  
le 17/04/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté • Égalité • Fraternité

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'HÉRAULT

154 rue Bernard Ciraudeau, CS 59999 - 34187 Montpellier Cedex 4 - +33 4 67 72 72 00 - Fax : 04 67 72 72 23

Antenne de Béziers : 218 rue Max Jacob, ZAC de Montimaran, CS 646 - 34536 Béziers Cedex - +33 4 67 62 81 40 - Fax : 04 67 62 81 41

Antenne de Clermont-l'Hérault : 3 avenue Raymond Lacombe - 34800 Clermont-l'Hérault - +33 4 67 88 90 80 - Fax : 04 67 88 90 84

Antenne de Lunel : Pôle Via Innova, 177 B avenue Louis Lumière, ZA Espace Littoral - 34400 Lunel - +33 4 67 83 49 49 - Fax : 04 67 83 49 44

[www.cma-herault.fr](http://www.cma-herault.fr) - [chambredemetiers@cma-herault.fr](mailto:chambredemetiers@cma-herault.fr) - [www.artisanat.fr](http://www.artisanat.fr) -     

Décret n°2004-1164 du 2 novembre 2004.



## 7. Modalités de contact adaptées

- Accueil téléphonique :
- Contact par mail :
- Prise de rendez-vous :

## 8. Amélioration continue

Dans une démarche d'inclusion et d'amélioration continue, l'établissement s'engage à renforcer l'accessibilité de ses locaux et de ses services pour tous les publics.

À ce titre, plusieurs actions sont envisagées :

- Renforcer la signalétique afin de faciliter l'orientation (pictogrammes, contrastes visuels, lisibilité)
- Améliorer l'accessibilité physique des espaces (circulation, mobilier adapté, points d'accueil accessibles)
- Déployer ou améliorer les équipements dédiés (boucle magnétique, documents accessibles, éclairage adapté)
- Poursuivre la formation et la sensibilisation du personnel à l'accueil des personnes en situation de handicap
- Adapter les supports de communication (langage simplifié, formats accessibles)
- Mettre en place des modalités d'accueil personnalisées sur demande

L'établissement reste à l'écoute des usagers afin d'identifier les besoins spécifiques et d'ajuster en continu les aménagements proposés.

## 9. Modalités de consultation du registre

Disponible à l'accueil

Accessible sur demande

## Bien accueillir les personnes handicapées

### I. Accueillir les personnes handicapées

Voici quelques conseils généraux et communs à tous les types de handicap :

- ➔ Montrez-vous disponible, à l'écoute et faites preuve de patience.
- ➔ Ne dévisagez pas la personne, soyez naturel.
- ➔ Considérez la personne handicapée comme un client, un usager ou un patient ordinaire : adressez-vous à elle directement et non à son accompagnateur s'il y en a un, ne l'infantilisez pas et vouvoyez-la.
- ➔ Proposez, mais n'imposez jamais votre aide.

Attention : vous devez accepter dans votre établissement les chiens guides d'aveugles et les chiens d'assistance. Ne les dérangez pas en les caressant ou les distrayant : ils travaillent.

### II. Accueillir des personnes avec une déficience motrice

#### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- + Les déplacements ;
- + Les obstacles dans les déplacements : marches et escaliers, les pentes ;
- + La largeur des couloirs et des portes ;
- + La station debout et les attentes prolongées ;
- + Prendre ou saisir des objets et parfois la parole.



MINISTÈRE DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDARITÉ  
www.ecologie.gouv.fr



MINISTÈRE DE LA COHESION  
DES TERRITOIRES  
www.cohesion-territoires.gouv.fr

#### 2) Comment les pallier ?

- ➔ Présentez-vous oralement en donnant votre fonction. Si l'environnement est bruyant, parlez bien en face de la personne.
- ➔ Informez la personne des actions que vous réalisez pour la servir. Précisez si vous vous éloignez et si vous revenez.
- ➔ S'il faut se déplacer, proposez votre bras et marchez un peu devant pour guider, en adaptant votre rythme.
- ➔ Informez la personne handicapée sur l'environnement, en décrivant précisément et méthodiquement l'organisation spatiale du lieu, ou encore de la table, d'une assiette...
- ➔ Si la personne est amenée à s'asseoir, guidez sa main sur le dossier et laissez-la s'asseoir.
- ➔ Si de la documentation est remise (menu, catalogue...), proposez d'en faire la lecture ou le résumé.
- ➔ Veillez à concevoir une documentation adaptée en gros caractères (lettres bâton, taille de police minimum 4,5 mm) ou imagée, et bien contrastée.
- ➔ Certaines personnes peuvent signer des documents. Dans ce cas, il suffit de placer la pointe du stylo à l'endroit où elles vont apposer leur signature.
- ➔ N'hésitez pas à proposer votre aide si la personne semble perdue.

### IV. Accueillir des personnes avec une déficience mentale



#### A/ Accueillir des personnes avec une déficience intellectuelle ou cognitive

##### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- + La communication (difficultés à s'exprimer et à comprendre) ;
- + Le déchiffrement et la mémorisation des informations orales et sonores ;
- + La maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul ;
- + Le repérage dans le temps et l'espace ;
- + L'utilisation des appareils et automates.

#### 2) Comment les pallier ?

- ➔ Assurez-vous que les espaces de circulation sont suffisamment larges et dégagés.
- ➔ Mettez, si possible, à disposition des bancs et sièges de repos.
- ➔ Informez la personne du niveau d'accessibilité de l'environnement afin qu'elle puisse juger si elle a besoin d'aide ou pas.

### III. Accueillir des personnes avec une déficience sensorielle

#### A/ Accueillir des personnes avec une déficience auditive

##### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- + La communication orale ;
- + L'accès aux informations sonores ;
- + Le manque d'informations écrites.



#### 2) Comment les pallier ?

- ➔ Vérifiez que la personne vous regarde pour commencer à parler.
- ➔ Parlez face à la personne, distinctement, en adoptant un débit normal, sans exagérer l'articulation et sans crier.
- ➔ Privilégiez les phrases courtes et un vocabulaire simple.
- ➔ Utilisez le langage corporel pour accompagner votre discours : pointer du doigt, expressions du visage...
- ➔ Proposez de quoi écrire.
- ➔ Veillez à afficher, de manière visible, lisible et bien contrastée, les prestations proposées, et leurs prix.

#### B/ Accueillir des personnes avec une déficience visuelle

##### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- + Le repérage des lieux et des entrées ;
- + Les déplacements et l'identification des obstacles ;
- + L'usage de l'écriture et de la lecture.



#### 2) Comment les pallier ?

- ➔ Parlez normalement avec des phrases simples en utilisant des mots faciles à comprendre. N'infantilisez pas la personne et vouvoyez-la.
- ➔ Laissez la personne réaliser seule certaines tâches, même si cela prend du temps.
- ➔ Faites appel à l'image, à la reformulation, à la gestuelle en cas d'incompréhension.
- ➔ Utilisez des écrits en « facile à lire et à comprendre » (FALC).
- ➔ Proposez d'accompagner la personne dans son achat et de l'aider pour le règlement.

#### B/ Accueillir des personnes avec une déficience psychique

##### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- + Un stress important ;
- + Des réactions inadaptées au contexte ou des comportements incontrôlés ;
- + La communication.

#### 2) Comment les pallier ?

- ➔ Dialoguez dans le calme, sans appuyer le regard.
- ➔ Soyez précis dans vos propos, au besoin, répétez calmement.
- ➔ En cas de tension, ne la contredisez pas, ne faites pas de reproche et rassurez-la.

Pour en savoir plus sur la manière d'accueillir une personne handicapée :  
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Bien-accueillir-les-personnes.html>

Conçu par la DMA en partenariat avec :  
APAJH, COCE, CFPASA, CGAD, CGPME, FCD, SYNHORCAT, UMIH, UNAPEI

Conception - Réalisation : MIES-MCT/SG/SPSR/ATL2/Benoit Cudolou